



Dakar 7-9 juillet 2015



## Atelier régional sur la promotion des normes de droits de l'homme sur les droits de la santé sexuelle et reproductive en Afrique de l'Ouest

Rapport Synthétique

# 1. Introduction

Dans le cadre de son programme de coopération avec les organisations de la société civile sur les droits de la santé sexuelle et reproductive, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme Bureau Régional de l'Afrique de l'Ouest du (HCDH-BRAO) a organisé en collaboration avec le Fond des Nations Unies pour la Population (UNFPA) en Afrique de l'Ouest et Centrale, du 7 au 9 juillet 2015 un atelier régional sous le thème « Promotion des normes de droits de la santé sexuelle et reproductive (DSSR) ». L'atelier a réuni 25 participant.es issu.es de la société civile et institutions nationales en Afrique de l'Ouest en provenance du pays suivants : Burkina Faso, Benin, Cote d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

L'atelier avait pour but de sensibiliser les parties prenantes à l'usage des mécanismes de droits de l'homme et des moyens de promotion des normes internationales liées aux droits de la santé sexuelle et reproductive dans la région Afrique de l'Ouest. Il était en outre question de créer un espace de dialogue pour la société civile et les défenseures des droits de l'homme, afin d'engager des discussions stratégiques relatives aux droits en question, et de mettre en place une plateforme régionale d'échanges.

## 2. Session d'ouverture

Trois allocutions ont marqué cette session, le discours du Représentant du HCDH-BRAO, celui de la Directrice adjointe de UNFPA, ainsi que celui du Secrétaire général, représentant le Ministre de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS).

Dans son allocution de bienvenue, M. Andrea Ori, HCDH-BRAO a rappelé les droits auxquels sont liés la sante sexuelle et reproductive, tout en insistant sur la nécessité de leur protection en tant que garanties universelles. En présentant les défis auxquels la protection des DSSR demeurent confrontée au plan national, M. Ori a inscrit l'atelier régional dans une perspective de mutualisation des efforts de la société civile pour une meilleure promotion de ces droits par la coopération avec les mécanismes onusiens de protection de droits de l'homme.

A la suite, Mme Beatrice Mutali, UNFPA, a noté que la violence contre les femmes et les filles continue d'être l'une des formes les plus répandues des violations des droits humains dans le monde en général et dans la région en particulier. Dans son intervention, elle a invité la société à s'acquérir de cette lourde mission de mobilisation pour l'atteinte des objectifs de l'agenda post 2015 à travers la promotion des DSSR.

M. Ibrahim Wone, MSAS, a quant à lui souligné l'importance de la rencontre dans la mesure où le respect des DSSR





constitue un impératif pour tout gouvernant, compte tenu de ses différentes implications.

L'ensemble des présentations ont été effectuées par Lucinda O Hanlon et Caroline Ouaffo Wafang, respectivement Conseillère en droits des femmes et Conseillère régionale en genre au HCDH.

### 3. Déroulement de l'atelier

#### a. Session 2 - Aperçu de la problématique en Afrique de l'Ouest

La première session a permis aux participantes de discuter des principales préoccupations en matière de DSSR. Des présentations faites et des expériences partagées par les différentes délégations, il ressort de nombreuses similarités quant aux défis liés à la mise en œuvre des recommandations des mécanismes, l'aménagement des cadres juridiques et leur mise en conformité avec les standards internationaux, ainsi que la persistance de violences, de discrimination et de fortes disparités dans l'offre et dans l'accès aux soins.

Du point de vue des cadres juridiques, les législations nationales, à l'exception des quelques réserves émises par certains Etats sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), offrent des garanties favorables à la protection des DSSR ; aussi bien la formulation des lois et leur mise en conformité progressive, que les mécanismes institutionnels de protection. Néanmoins, l'un des enjeux évoqué par l'ensemble des participant.es est l'inapplication des textes de lois adoptés.

D'autres points ont fait apparaître comme principaux sujets de préoccupations, (i) la persistance de violences basées sur le genre et violences sexuelles dont le taux de prévalence atteint dans certains pays est proche 100% ; (ii) l'insuffisance des centres de santé et de personnels de santé qualifiés , dont l'une des conséquences est la désertion des centres de soins et la consommation des médicaments contrefaits et ou de rues, y compris en milieu rural ; (iii) la persistance de pratiques socioculturelles et religieuses néfastes qui influencent négativement le bien-être de la femme et de l'enfant et induisent un faible pouvoir de décision en matière de santé sexuelle et reproductive ; (iv) une forte méconnaissance des textes.

<sup>1</sup>A l'instar du Niger.

<sup>2</sup> La délégation guinéenne par exemple estime que « les pires formes de violences dont sont victimes les femmes/filles guinéennes, restent la mutilation génitale féminine/excision (96%) et le mariage précoce (63%). »

<sup>3</sup> La délégation du Togo a précisé que « la disponibilité des soins obstétricaux et néonataux d'urgence est faible avec une couverture de moins de 3 contre une norme de 5 pour 500 000 habitants. »

<sup>4</sup> La délégation du Mali a informé l'assistance qu'à l'issue de la réforme du Code de la famille, le texte est passé de moins de cinq dispositions à plus de 50 dispositions discriminatoires à l'égard des femmes et des filles.

Les débats se sont ainsi attardés sur les moyens de dépasser au plan local ces obstacles. Il est ressorti la nécessité de développer et de renforcer, où elles existent, des dynamiques partenariales, entre les différentes parties prenantes, notamment entre gouvernement-société civile-partenaires techniques au développement. Au regard du partage de bonnes pratiques, il est apparu que les la création au plan national de mécanismes nationaux de coordination constituerait un élément important dans la facilitation de la mise en œuvre des textes et de renforcement des prestations de services et de l'information en matière de SSR.

### **Conclusions – points clés**

- Créer des synergies d'action en matière de DSSR entre gouvernement, société civile et partenaires techniques et financiers
- Renforcer l'analyse des besoins sous l'angle de l'approche basée sur les droits de l'homme
- Susciter et capitaliser sur la mobilisation et le partenariat avec les acteurs communautaires
- Renforcer le fonctionnement des mécanismes nationaux pour dépasser l'inapplicabilité des textes
- Développer une dynamique partenariale multisectorielle et multi acteurs avec la collaboration des hommes, les jeunes hommes et les jeunes femmes
- Renforcer les connaissances, notamment des textes par sa dissémination, y compris en langues locales

### **b. Session 3 - La santé sexuelle et reproductive en tant que droit de l'homme**

La présentation sur les normes de droits de l'homme a permis de répertorier les conventions et textes internationaux les plus pertinents en matière de DSSR. Les droits de la santé sexuelle et reproductive tirent leur genèse des droits à l'égalité, la vie privée, la santé, l'identité, l'intégrité physique, l'information, droits relatives à la vie familiales, la liberté de ne pas être soumis à la torture et à d'autres types de violence, et la liberté d'opinion et d'expression,

Les interventions ont unanimement établi le lien de causalité entre les mariages précoces et les maladies obstétriques telles que la fistule obstétricale, ainsi que la mortalité infantile et maternelle, lesquelles sont liées à l'insuffisance de centres de soins de santé.



A woman wearing a white headscarf and a white top is carrying a young child on her back. The child is wearing a colorful patterned garment. The background is slightly blurred, suggesting an outdoor setting.

Au regard du caractère multiforme de la santé sexuelle et reproductive, les différentes interventions ont soulevé de nombreuses questions, et un débat riche en particulier sur les défis liés à l'interprétation des normes qui protègent ces valeurs au plan national, y compris par les acteurs de la justice.

### **Conclusion - point clé**

- Une plus grande harmonisation des législations nationales avec les conventions régionales et internationales, en particulier les questions liées à l'âge du mariage.

## **c. Session 4 - Protection des droits à la santé sexuelle et reproductive à travers les mécanismes des Nations Unies.**

### **i. Les organes conventionnels**

La session a porté sur les conventions internationales et leurs mécanismes de surveillance, ou traités, ou organes conventionnels. Les fonctions principales de ces organes (des comités) sont exposées qui sont de surveiller l'application des traités, de clarifier et interpréter de façon normative, de coopérer avec les entités onusiennes et avec les ONG.

La présentation a insisté sur l'idée que la fonction de surveillance des comités, faite à travers l'examen des rapports périodiques, l'examen des plaintes émanant des communications, des enquêtes sur des situations spécifiques et des visites de pays, une opportunité pour examiner les mesures que l'Etat partie a prises pour harmoniser la législation et les politiques nationales avec les dispositions contenues dans les conventions.

Outre les rapports parallèles, des plaintes individuelles déposées peuvent être à l'origine d'une procédure d'enquête. Dès lors, la procédure peut être enclenchée si le comité reçoit des renseignements crédibles et dûment fondés. En plus, les OSC peuvent aussi participer aux procédures des organes conventionnels par la promotion de l'adoption d'un nouveau traité, ou la ratification ou l'adhésion aux traités existants ; la présentation des informations écrites ; les contributions et la participation aux sessions et réunions ; fournir des informations aux enquêtes et aux procédures d'action urgente.

Une attention particulière durant la présentation et les échanges a été accordée au rôle des acteurs de la société civile à travers par exemple l'élaborer d'un rapport parallèle. Plusieurs délégations ont ainsi fait part de leur expérience de soumission de rapports alternatifs aux organes de traités.

Cette session s'est achevée sur un exercice de groupe sur les caractéristiques des droits économiques sociaux et culturels, et en particulier les DSSR. Les débats issues de la restitution des groupes sont contenues dans les points clés ci-dessous.

## ii. Les procédures spéciales

La présentation a porté sur les procédures spéciales en tant que mécanismes de surveillance établis par le Conseil des droits de l'homme (CDH) pour examiner, surveiller, conseiller et faire des rapports sur les problèmes de droits de l'homme ou la situation des droits de l'homme dans des pays spécifiques.

La session a particulièrement insisté sur les outils mis à la disposition des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales en vue de la collaboration avec les organisations de la société civile durant les visites de pays, à travers des communications et par l'établissement de rapports thématiques. Ainsi en matière de DSSR, les organisations de la société civile peuvent jouer un rôle crucial pour créer une dynamique autour des activités des procédures spéciales et pour saisir de telles occasions pour faire avancer les stratégies pour une meilleure protection des droits de l'homme.

Les participant.es dans leurs interventions se sont intéressé.es aux modalités d'engagement et la portée de leurs actions sur le respect des DSSR dans leurs contextes nationaux respectifs.

## iii. Examen périodique universel

La présente a permis aux participants de faire le point sur l'état de collaboration des différents pays avec l'EPU. Lequel implique en tant que processus intergouvernemental toutes les parties prenantes en examinant la situation de tous les droits de l'homme dans le pays examiné, basé sur des informations objectives et fiables.

Un des points importants de l'échange a porté sur les modalités de collaboration avec les organisations de la société civile ; à savoir, les consultations nationales pour la contribution à la rédaction du rapport de l'Etat, la soumission de contributions écrites individuelles ou collectives, et toutes les mesures de plaidoyer qui peuvent être entreprises auprès des Etats pour l'inclusion de questions durant l'examen avec la troïka ou le groupe de travail pour s'assurer que les documents reflètent les questions clés soulevées.





Les discussions se sont également attardées sur les mesures à adopter pour veiller au suivi de la mise en œuvre des recommandations. Sur ce point, des intervenant.es ont partagé leurs expériences de coopération et de mise en œuvre des recommandations de l'EPU. Ces expériences ont montré l'importance fournir des informations et des données statistiques fiables dont l'impact est incontestable pour la qualité des recommandations adressées aux Etats. En outre, la présentation a expliqué la nécessité de mobiliser tous les acteurs concernés par la question des DSSR, notamment, outre les départements ministériels, le personnel de santé, les acteurs sécuritaires, les acteurs religieux et les relais communautaires. Les participant.es ont par ailleurs indiqué l'utilité d'une complémentarité entre les interventions des OSC, y compris dans l'usage des différents mécanismes, par la mise à disposition d'information et de données statistiques fiables.

La session s'est poursuivie par une vidéo conférence avec M. Alfonso Barragues, Conseiller en droits de l'homme, UNFPA, présentant le rapport de UNFPA sur les leçons tirées du premier cycle de l'EPU périodique universel sur les DSSR. Durant cette session, il a été indiqué que la question des DSSR constitue le quart des recommandations et engagements volontaires (soit 5.720 sur les DSSR et sur l'égalité de genre, avec 4.396 recommandations partiellement ou totalement acceptées). Si le nombre de recommandations mises pour des questions d'égalité des sexes et violence sexiste, sexuelle et domestique est autour de 2200 recommandations, et les recommandations qui concernent l'excision comptent au total 211, il s'avère qu'au sujet de la planification familiale il n'y a eu que 9 recommandations émises, ainsi que 7 recommandations pour grossesse précoce ou 6 sur la contraception.

Les interventions se sont conclues par des exercices de simulation à l'usage de ces différents mécanismes basés sur des études de cas. Reparti.es en trois différents groupes, les participant.es ont travaillé sur l'élaboration d'un rapport alternatif à la CEDEF, sur la soumission d'une lettre à la CEDEF en vue de l'ouverture d'une enquête, sur l'envoi d'une communication à l'attention de procédures spéciales, et la soumission d'une communication écrite collective à l'EPU.

Les restitutions en plénière de ces exercices de groupe permettent de retenir les points saillants contenus dans les conclusions ci-dessous.

## Conclusion – point clés

- Importance de la mobilisation des acteurs (parlement, secteurs ministériels, leaders d'opinion, secteur sécuritaire, etc) en amont du processus de la collaboration, aussi bien dans la collecte des données, la rédaction, que la restitution des recommandations
- Développer une approche sectorielle et intersectorielle dans la vulgarisation et la mise en œuvre des recommandations
- Approche holistique dans le suivi des recommandations, en mettant ensemble les recommandations issues des différents mécanismes (CEDEF, EPU, CDE)

### e. Sessions 7 & 8 - Identification des opportunités et défis visant à faire progresser les DSSR à travers les mécanismes de droits de l'homme

Sur la base des informations reçues et les échanges de bonnes pratiques, les participant.es ont dans le cadre de l'identification des opportunités d'actions définies des plans d'action nationaux et leur calendrier de mise en œuvre.

Huit plans ont ainsi été définis, identifiant les activités d'engagement avec un ou plusieurs mécanismes et les actions prioritaires de mise en œuvre des recommandations. Les mécanismes ayant été identifiés sont pour l'essentiel le Comité de la CEDEF, le CDE, et la Cour de justice de la CEDEAO. A ce titre, au moins trois soumissions de rapports alternatifs sont prévus auprès de la CEDEF, une auprès du CDE, une communication en vue d'une ouverture d'enquête auprès du Comité de la CEDEF, ainsi qu'une plainte auprès de la Cour de la CEDEAO, les autres engagements visent la coopération avec l'EPU. Pour ce qui est du suivi des recommandations, l'essentiel des plans nationaux ont identifié le plaidoyer pour les réformes législatives (décriminalisation de l'avortement, MGF, mariage forcé), des campagnes de sensibilisation (leaders communautaires, écoles), le renforcement de capacités sur les DSSR (OSC, professionnels de la santé, etc).

## 4. Conclusion : Stratégies et Clôture

A l'issue de l'atelier les participant.es ont conclu les trois jours de travaux et adopté des recommandations pour la suite du programme.

En effet, la pré-évaluation de l'atelier avait indiqué qu'en matière de promotion des DSSR, près de 20 % seulement de participant.es coopèrent avec l'EPU, moins de 18% avec le



A photograph of a woman in a white headwrap and light-colored clothing, carrying a young child on her back. The child is wearing a colorful patterned garment. The background is slightly blurred, suggesting an outdoor setting.

CEDEF et moins de 15 % le CDE. Au titre la mise en œuvre des plans d'action nationaux, le programme envisage d'améliorer niveau de coopération des participants avec les mécanismes jusqu'à au 40% de dans les deux prochaines années.

A cet effet une plateforme sous régionale de collaboration sur les droits de la santé sexuelle et reproductive a été mise en place. Cette plate-forme facilitera le partage d'information entre les organisations et à travers les pays, et renforcera la coopération de ces organisations avec les mécanismes internationaux de protection. A titre de support, une liste de distribution et un groupe sur un réseau social sont également.

Au titre de recommandations, les participant.es ont souhaité que des sessions similaires puissent être rééditées afin d'approfondir les connaissances des acteurs. De même il a été recommandé de mettre en place un atelier d'évaluation après une durée de six mois afin d'assurer le suivi et la consolidation des apprentissages et un partage de connaissance.

L'analyse des questionnaires a montré que les travaux de groupe ont été appréciés par les participants dans la mesure où ceux-ci ont « facilité l'assimilation des informations et l'appropriation des mécanismes ». Les points qui ont semblé importants pour les participant.es sont les mécanismes de protection notamment les procédures spéciales et les organes conventionnels.

Une émission débat en direct sur West African Democracy Radio, organisée le 10 juillet 2015, avec la participation des quelques organisations présentes à l'atelier, a clôturé cette rencontre région.